



A la Une > Marché > Une vacation de Pierre Bergé & associés contestée devant la justice

ANTIQUAIRE - JUSTICE - VENTES AUX ENCHÈRES

# Une vacation de Pierre Bergé & associés contestée devant la justice

PAR MARIE POTARD - LEJOURNALDESARTS.FR  
LE 16 AVRIL 2026 - 716 mots

Deux procédures, l'une civile, l'autre pénale, ont été engagées après une vente organisée en 2024, des plaignants dénonçant la mise aux enchères de biens sans leur accord.



Couverture du catalogue de la vente « La Collection Berger, une dynastie de collectionneurs » en 2024. © Pierre Berger et Associés

**Alexandre Millon** qui vient de racheter Pierre Bergé & associés (PBA), se serait bien passé de cette histoire. À l'initiative d'un antiquaire parisien installé en Suisse, deux procédures distinctes ont été engagées, l'une civile, l'autre pénale pour abus de confiance, complicité et recel contre PBA. Cette dernière vise plusieurs personnes physiques et morales : **l'antiquaire Alain Berger**, la SAS Nouvelle Société PBA (rachetée récemment par le Groupe Millon) et son ancien président le commissaire-priseur Alexandre Landre, ainsi que la SAS PBA Beaune.

**Fondée en 2002** par Pierre Bergé, la maison de vente Pierre Bergé & Associés avait été placée en liquidation judiciaire en mars 2023, avant que ses actifs ne soient repris à la barre du tribunal de commerce pour 70 000 euros par Alexandre Landre sous l'intitulé SAS Nouvelle société PBA. Cette reprise s'était accompagnée d'une reconstitution capitalistique associant des investisseurs minoritaires, tels qu'**Arnaud Montebourg** (qui a quitté la structure en juin 2024) ou encore le prince Charles-Henri de Lobkowitz.

À l'origine de l'affaire, une vente dirigée par Alexandre Landre le 28 juin 2024 sous l'intitulé **La Collection Berger, une dynastie de collectionneurs** (1,2 M€ frais compris) - une appellation prêtant à confusion en raison de l'homonymie. C'est à cette occasion que le plaignant affirme avoir identifié trois lots lui appartenant - du mobilier ancien - qu'il dit avoir confiés de longue date en dépôt à l'antiquaire Jean Berger, établi à Beaune, avec lequel il entretenait une relation de confiance ancienne. « *Alain Berger, le fils de cet antiquaire qui a repris la galerie, confronté à des difficultés financières, a collaboré avec PBA pour vendre cette collection, incluant les lots de mon client sans son accord préalable, puis adjugés sans qu'il ne perçoive le produit des ventes* », résume pour Le Journal des Arts, Me Pierre Farge conseil du plaignant.

La vacation s'est déroulée dans les locaux historiques de la galerie Berger, repris par PBA fin 2024. Me Philippe Gaultier, avocat d'Alexandre Landre conteste cette lecture affirmant qu'« aucune pièce probante ne démontre la propriété du plaignant sur les objets litigieux ». Il renvoie le litige à des relations entre marchands, se disant « pris en étau dans des règlements de comptes » et « n'avoir aucune prise » sur ces différends. Il souligne enfin le caractère public de la vente - « une publicité énorme » - et juge « bizarre » l'absence de réaction en amont, tout en évoquant une stratégie visant à « inclure un acteur solvable dans la procédure ».

Malgré des démarches amiables restées sans réponse, une action civile a été déposée devant le tribunal judiciaire. Mais aucune date de plaidoirie au fond n'a encore été fixée, plus d'un an après l'assignation. Me Farge dénonce une stratégie dilatoire de la défense, évoquant la multiplication d'exceptions de procédure « dans le seul but de gagner du temps ».

Parallèlement, une plainte pénale pour abus de confiance et recel a été adressée au procureur de la République. « Une enquête préliminaire est ouverte, et le commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des Maisons de vente a aussi été saisi », rapporte Me Farge. « Nous n'avions absolument pas connaissance de la plainte pénale », s'offusque Me Philippe Gaultier, évoquant un « manque de courtoisie procédurale ».

Ce cas pourrait ne pas être isolé. Selon Me Farge, plusieurs collectionneurs et professionnels du marché de l'art se sont manifestés au fil des mois pour signaler des faits comparables - inclusions de lots dans des vacations sans leur accord - et une dizaine d'entre eux se seraient ainsi constituées parties civiles dans la procédure pénale. Les pratiques dénoncées porteraient sur l'absence de contrôle approfondi de la provenance des œuvres proposées - notamment des justificatifs de propriété et des pièces d'identité du vendeur.

Me Farge évoque par ailleurs l'existence de précédents litiges concernant Alexandre Landre, qui auraient été réglés à l'amiable. Certaines procédures auraient donné lieu à des transactions assorties de clauses de confidentialité, limitant leur publicité, bien que des traces partielles subsistent, notamment sous la forme d'ordonnances.

Le rachat récent de PBA par le groupe Millon est intervenu alors que ces procédures étaient déjà engagées. Interrogés, Alexandre Millon et Marc Chochon (directeur général associé) précisent que : « le passif lié à ce dossier n'a pas été repris : il reste à la charge des anciens dirigeants, qui gèrent ce contentieux avec leurs avocats ».

THÉMATIQUES Antiquaire Justice Ventes aux enchères



## TOUS LES ARTICLES DANS MARCHÉ



**GALERIE**  
**Les vernissages cette semaine dans les galeries parisiennes**  
PARIS - LE 23 AVRIL 2026 - 755 mots  
Retrouvez jour par jour, les vernissages dans les galeries parisiennes du jeudi 23 au samedi 25 avril.  
PAR LEJOURNALDESARTS.FR - LEJOURNALDESARTS.FR

## 20e édition des Journées Marteau

LE 22 AVRIL 2026 - 72 mots  
Cette édition se déroulera du 26 au 31 mai 2026 à Paris et dans toute la France.  
PAR MAXIME GUILLOT - L'ŒIL

## Un morceau de la Dame de fer aux enchères

LE 22 AVRIL 2026 - 345 mots  
Le tronçon n° 1 de l'escalier hélicoïdal d'origine de la tour Eiffel, datant de 1889, est mis en vente chez Artcurial, le 21 mai 2026.  
PAR MARIE POTARD - L'ŒIL

## Mobilier de Joy de Rohan Chabot

LE 22 AVRIL 2026 - 761 mots  
Portée par une reconnaissance croissante et la parution récente d'une monographie, la cote de Joy de Rohan Chabot progresse. Entre sculpture et arts décoratifs, l'artiste, représentée par la Galerie Chastel-Maréchal, s'impose sur un marché attentif aux pratiques hybrides.  
PAR MARIE POTARD - L'ŒIL

TOUS LES ARTICLES DANS MARCHÉ +



### INSCRIPTION NEWSLETTER

Recevez quotidiennement l'essentiel de l'actualité de l'art et de son marché.

Votre email  OK

## EN KIOSQUE



LE JOURNAL DES ARTS  
n°675 · 17 avril 2026

Les Rousseau américains de retour à Paris

L'externalisation de l'accueil dans les musées, un modèle en plein essor

Changement d'échelle pour le New Museum

Le Musée des tissus, un projet décousu

Art Brussels s'adapte à l'air du temps

S'abonner à partir de 11,90 € / mois



L'ŒIL  
n°795 · 1 mai 2026

S'abonner à partir de 6,90 € / mois

THÉMATIQUES

- |                  |                   |                   |                       |
|------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| Antiquaire       | Commande publique | Fréquentation     | Photographie          |
| Archéologie      | Design            | Galerie           | Politique             |
| Architecture     | Droit de suite    | Insolite          | Résidences d'artistes |
| Art ancien       | École d'art       | Intelligence      | Restitutions          |
| Art contemporain | Église            | artificielle (IA) | Société               |
| Art moderne      | Faux              | Mécénat           | Trésors nationaux     |
| Bande dessinée   | Foire & Salon     | Musée             | Unesco                |
| Biennale         | Fondation         | Numérique         | Ventes aux enchères   |
| Centre d'art     | Frac              | Patrimoine        | Vol                   |

NEWSLETTER

Recevez quotidiennement l'essentiel de l'actualité de l'art et de son marché.

✉ Votre email  OK

NOUS SUIVRE f X in RSS

